

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 090-219000999-20260415-011\_2026-DE



# Débat d'orientations budgétaires 2026



Publié le : 06/05/2026 18:32 (Europe/Paris)

Collectivité : Valdoie

[https://www.mairievaldoie.com/documents\\_administratifs/61727](https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/61727)

## PREAMBULE

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 090-219000999-20260415-011\_2026-DE



## Les Objectifs du DOB :

**Discuter des orientations budgétaires de la collectivité**

**Informier sur la situation financière**



Publié le : 06/05/2026 18:32 (Europe/Paris)

Collectivité : Valdoie

[https://www.mairievaldoie.com/documents\\_administratifs/61727](https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/61727)

## Dispositions légales :

### Contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape **obligatoire** dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

**En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale**

(CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-nouvelle »)



## Délai :

-> 2 mois

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).



Avant l'examen du budget, **l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants**, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles **présente à son assemblée délibérante un rapport** sur :

**les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,

**les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

**la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.**



L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière. Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

*(Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n° 2016-841 du 24/06/2016)*



## Délibération

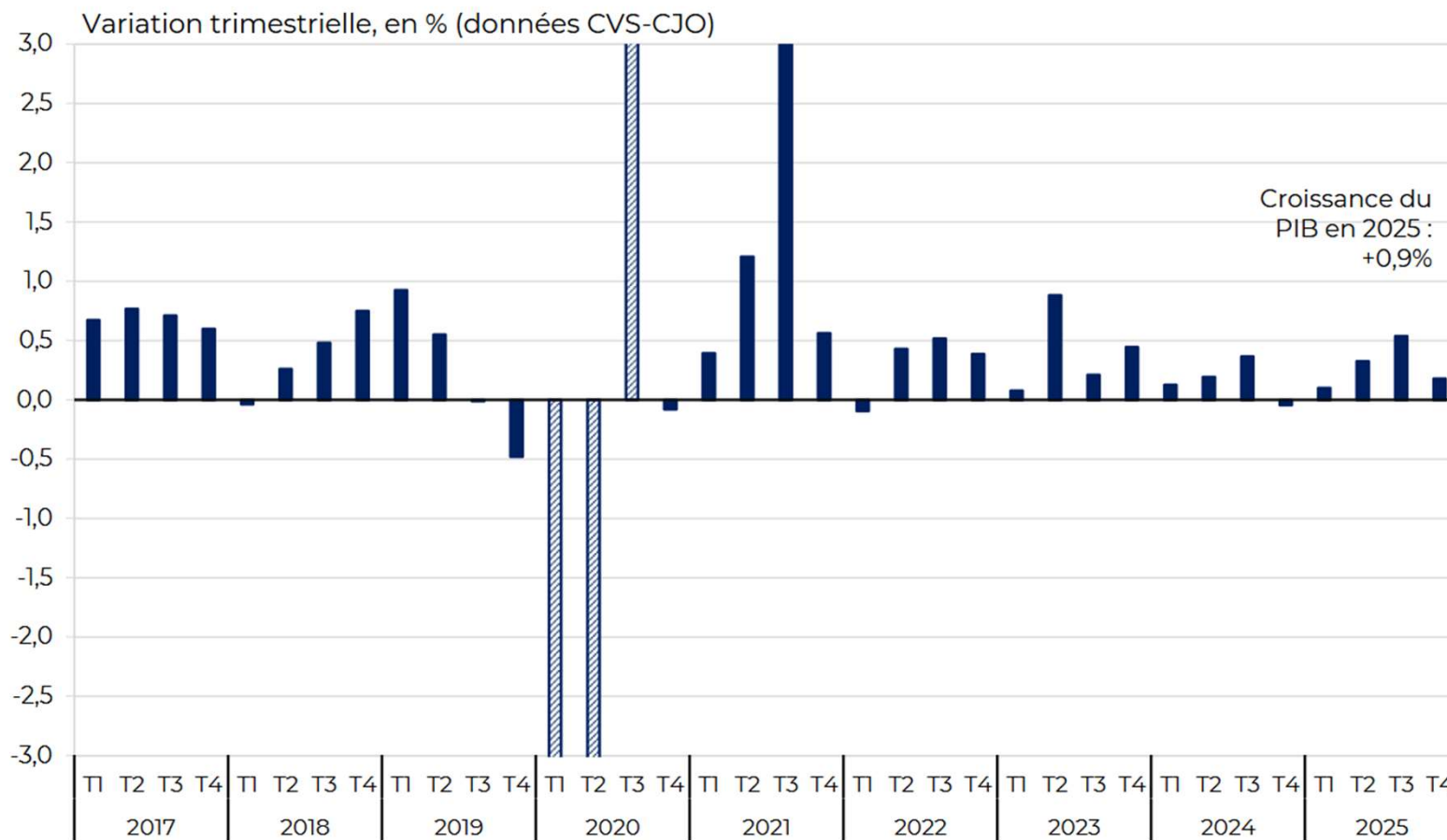
Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.





# Contexte macro-économique

## Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale



## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	+0,9%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2025)</a>		+1,0%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>		+0,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,0%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>		+0,9%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>		+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025)</a>	+1,5%	+1,2%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>		+1,6%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,2%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>		+1,1%

## Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
<a href="#">Banque de France (déc. 2025) - IPCH</a>		+1,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>		+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>		+1,5%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>		+1,3%

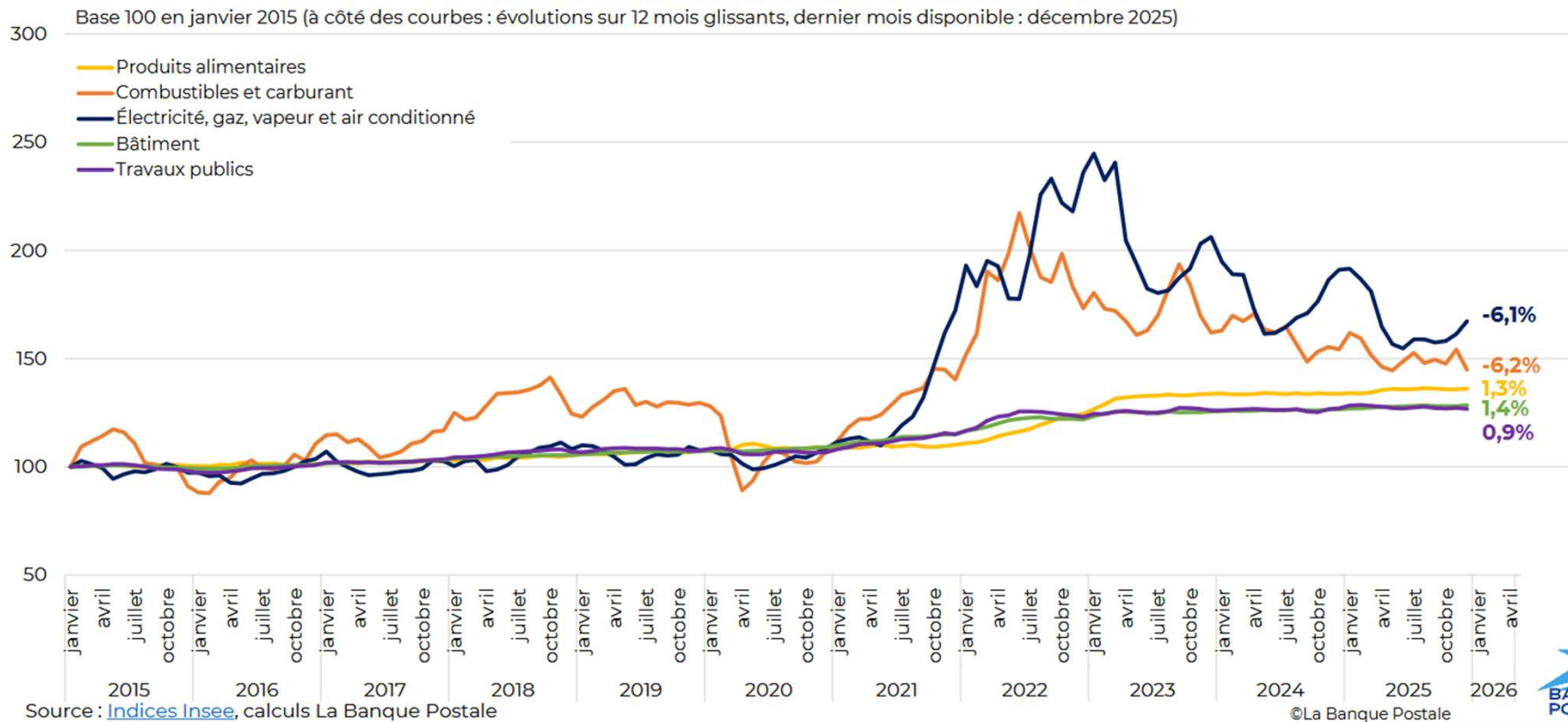
Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025) - IPCH</a>	+2,1%	+1,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>		+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025) - IPCH</a>		+1,9%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>		+1,9%

- Ces prévisions de croissance sont à considérer avec toute la réserve nécessaire. En effet, ces chiffres ne tiennent pas compte de la situation actuelle au Moyen-Orient, dont les répercussions économiques sur l'inflation, la courbe des taux et les bourses seront très probablement significatives.





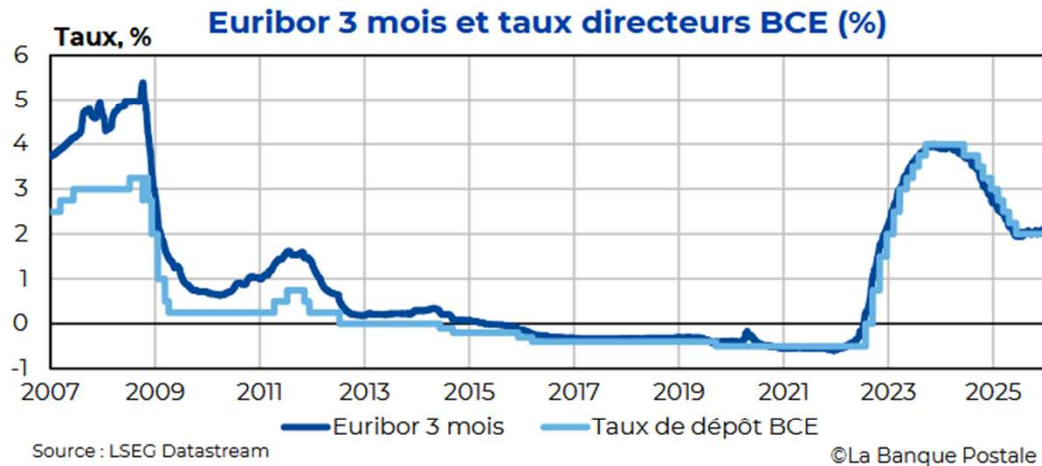
### Indices de prix impactant la dépense locale



Si l'inflation a pu connaître un reflux ces derniers mois, le conflit au Moyen-Orient et la forte augmentation du baril de pétrole depuis le début du mois de mars 2026 laisse augurer du retour d'une tendance inflationniste.



## Évolution des taux d'intérêt



### Taux d'intérêt : politique monétaire normalisée, taux longs sous pression

L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2 % de la BCE : elle a atteint 2,4 % en moyenne en 2024 (après 5,4 % en 2023) et 2,1 % en 2025. Cela a permis à la BCE de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025, soit 8 baisses de 25 points de bases (pb) sur la période. La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque Centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire, le taux de dépôt étant proche de son niveau "neutre" pour l'économie. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026. Un ralentissement marqué de l'activité en 2026 pourrait inciter la BCE à positionner son taux directeur sous ce niveau, mais ce n'est pas ce qui est anticipé à ce stade.

Cette baisse des taux courts ne s'est pas traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) a été porté début 2025 par les annonces de relance budgétaire du gouvernement allemand (plan de relance de 500 Md€). Par ailleurs, la normalisation de la politique monétaire au Japon en fin d'année a entraîné une tension haussière sur les taux souverains mondiaux. Le taux allemand à 10 ans est ainsi passé de 2,2 % fin 2024 à 2,8 % fin 2025. En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024. En 2026, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne. L'évolution du contexte politique (adoption des prochains budgets, stabilité du gouvernement) et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants.



## II Contexte & finances locales

### Chronologie des faits



14/10/2025

**Dépôt du projet de loi de finances** (une semaine après le délai légal)

**22/11/2025** Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

**04/12/2025** Adoption de la première partie par le Sénat

**15/12/2025** Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

**19/12/2025** Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

**Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)**

**29/12/2025** Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

**30/12/2025** Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. DOB 2026 – édition spéciale)



13/01/2026

**Reprise de l'examen du projet de loi de finances** (PLF) 2026 à l'AN

**20/01/2026** 49§3 sur la première partie du PLF

**23/01/2026** 49§3 sur la deuxième partie du PLF

**28/01/2026** Deuxième lecture au Sénat

**30/01/2026** 49§3 sur l'ensemble du PLF

**02/02/2026** Adoption définitive par le Parlement

**02/02/2026** Saisine du conseil constitutionnel

**19/02/2026** Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

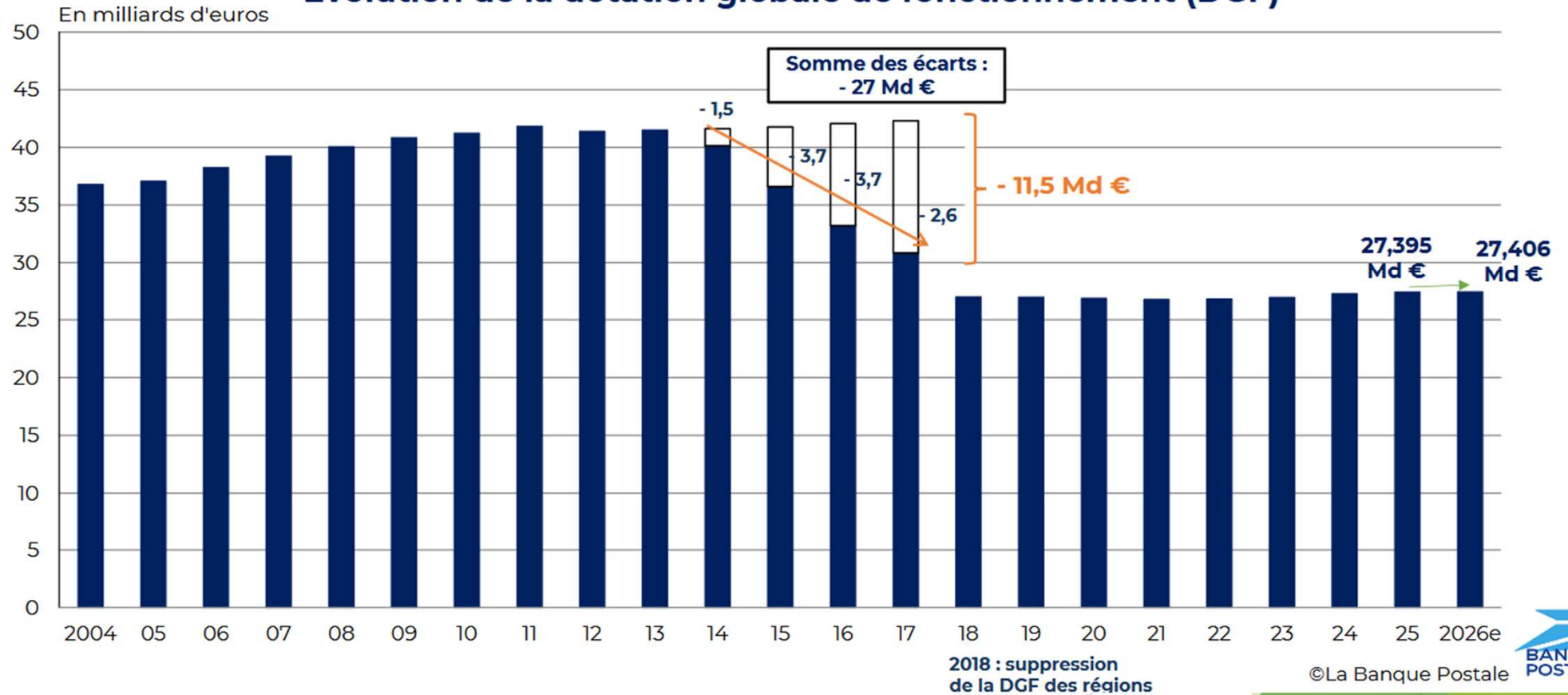
**20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026**



### III Mesures législatives et réglementaires

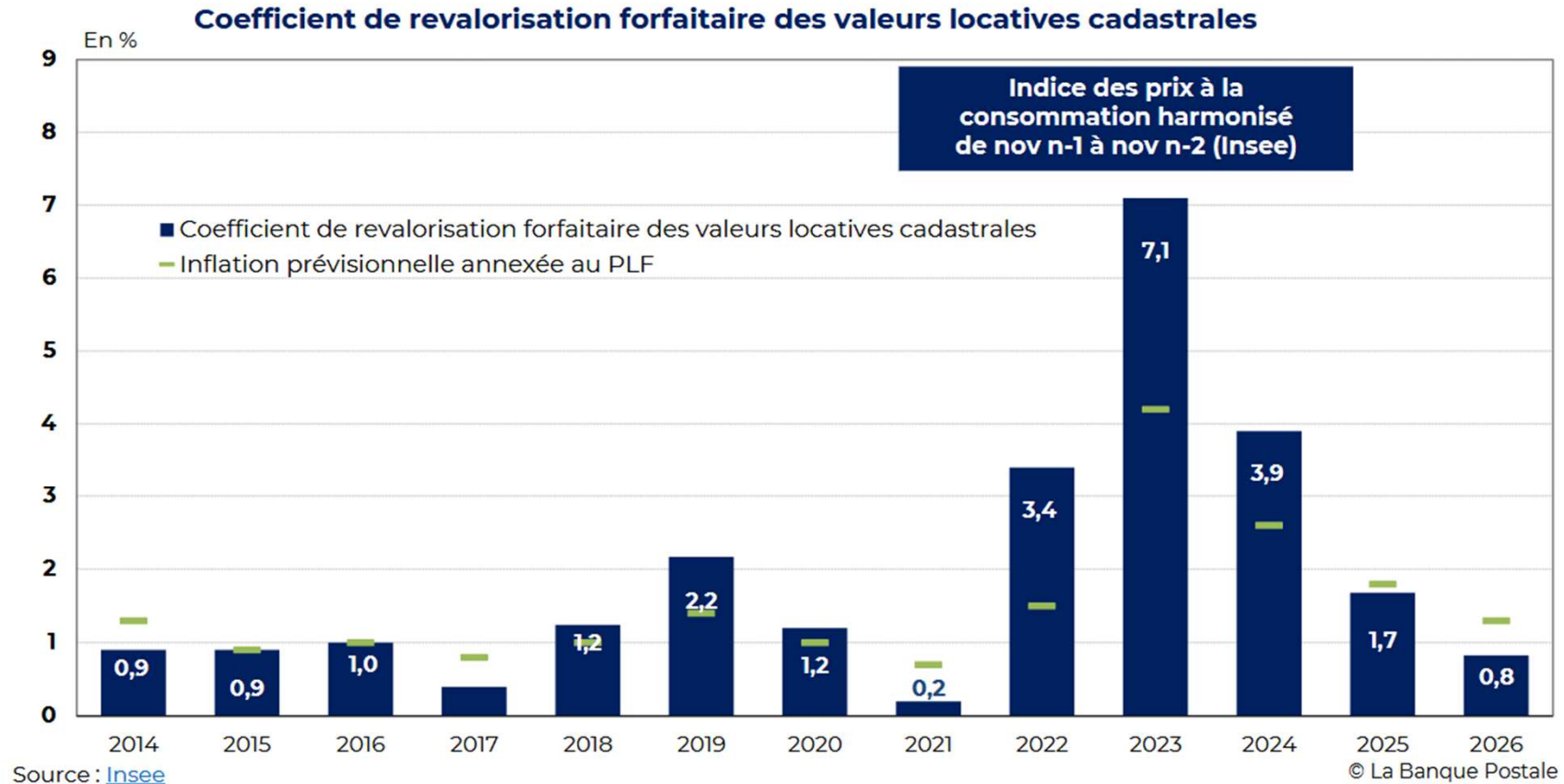
#### Art. 129 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement

#### Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



## III Mesures législatives et réglementaires

### Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Ce graphique présente la revalorisation des valeurs locatives, qui servent de base au calcul de la taxe foncière.

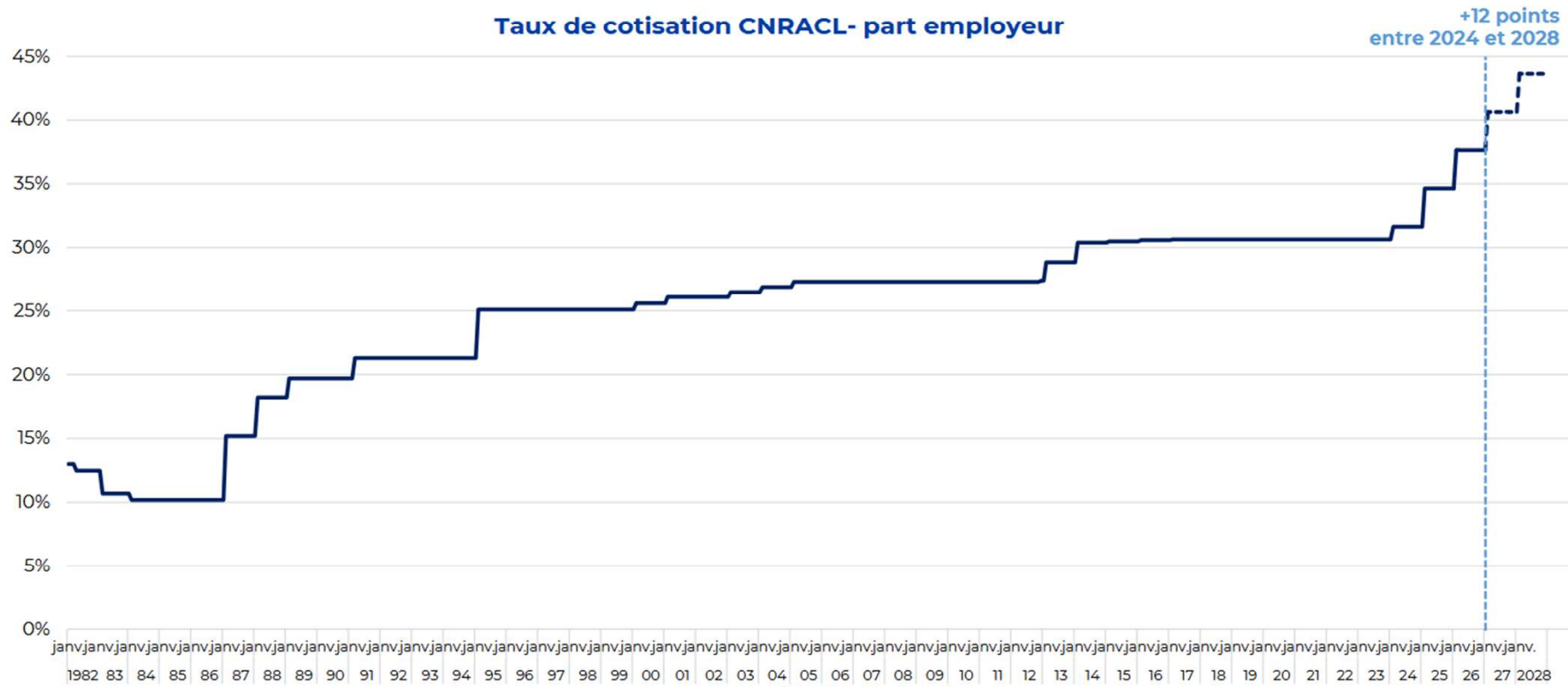




### III Mesures législatives et réglementaires

Rappel : Décret du 30 janvier 2025 - Hausse de 12 points en 4 ans (doit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL.

Taux de cotisation CNRACL- part employeur



© La Banque Postale



# Contexte communal

## Situation (2025) et orientations budgétaires de VALDOIE pour 2025

### ► Evolution dépenses réelles de fonctionnement depuis 2020

Budget principal	CA 2020 (€)	CA 2021 (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CFU 2024 (€)	CFU 2025 (€)	Evolution 2024-2025	Evolution 2020-2025
Dépenses réelles de fonctionnement	3 589 635	4 084 487	4 306 788	4 563 088	4 730 438	4 984 026	+5,36 %	+38.84 %
Charges chapitre 011 charges à car général	796 878	969 064	906 524	971 188	1 073 999	999 331	-6,95 %	+25,40 %
Chapitre 012 Personnel	2 083 531	2 675 272	2 840 326	2 847 142	2 996 714	3 037 883	1,37 %	+45,80 %
Chapitre 014 atténuations produits	1 716	18 853	29 681	27 578	23 845	37 339	+56,59 %	+2075,93%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	506 919	294 478	401 494	542 929	473 142	774 182	+63,62 %	+52,72 %
Chapitre 66 charges financières	139 911	123 830	122 894	169 215	161 642	134 160	-17,00 %	-4,11 %
Chapitre 67 charges exceptionnelles	60 679	2 988	3 593	261	1 094	1 129	+3,19%	-98,13 %

### Évolution dépenses de fonctionnement

#### - Chapitre 011 :

Si la hausse de 25% doit être pondérée par la hausse de 15% de l'inflation sur la même période et par le fait que l'année 2020 est une année particulière. Il n'en reste pas moins que cette hausse est très importante. A titre de comparaison sur la période de 2014 à 2020 avec une inflation de 4% ces mêmes charges avaient baissé de 1,2%.

#### - Chapitre 012 frais du personnel :

La hausse doit être pondérée par l'intégration du personnel de la crèche auparavant rattaché au CCAS. Par contre la décision d'affecter le personnel de la maison France Service, de l'agence postale, et de la médiathèque et les frais liés au CCAS n'a aucune cohérence. Si on tient compte de toutes ces évolutions, les frais du personnel ont augmenté de 25% entre 2019 et 2025

#### - Chapitre 065

Le compte intègre la subvention de 280 000 euros à l'Ehpad des Rubans. Cette somme représente 50% de la taxe d'aménagement due lors de la construction de l'établissement. Cette décision est incompréhensible dans la mesure où le montant à payer dans le cadre d'une construction est connu au moment de l'obtention du permis de construire et donc intégré au budget.

#### - Chapitre 066

Les intérêts d'emprunts diminuent avec le temps soit parce que des emprunts arrivent à terme soit pour des baisses de taux (liées aux évolutions de l'Euribor)



	CA 2020 (€)	CA 2021 (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CFU 2024 (€)	CFU 2025 (€)	Evolution 2024-2025	Evolution 2020- 2025
Achat de prestations de services (6042)	70 517	105 773	112 253	146 420	160 468	164 860	+2,7 %	+133,78 %
Énergie-électricité (60612)	179 572	195 263	282 062	298 476	281 974	236 592	-16,09 %	+31,75 %
Contrat de prestation de services (611)	50 288	3 868	1 950	21 364	38 910	46 368	+19,16 %	-7,79 %
Remboursement des autres organismes (62878)	8 926	7 659	6 565	5 470	5 470	7 087	+ 29,56 %	-20,60 %

## Energie-électricité 60612

Après des années de hausses liées à la situation internationale, la situation s'est stabilisée avec une baisse en 2025.



## Evolution recettes réelles de fonctionnement depuis 2020 :

BUDGET PRINCIPAL	CA 2020 (€)	CA 2021 (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CFU 2024 (€)	CFU 2025 (€)	Evolution 2024-2025	Evolution 2020-2025
Recettes réelles de fonctionnement	4 699 903	4 497 625	4 808 697	5 523 829	5 376 974	5 387 985	+0,2 %	+14,64 %
Chapitre 013 atténuations de charges	151 080	152 763	70 819	100 739	150 956	161 220	+ 6,79 %	+6,71 %
Chapitre 70 produits de services	204 901	337 249	398 974	427 619	392 742	481 782	+ 22,67 %	+135,12 %
Chapitre 73 et 731 (Fiscalité et Impôts et taxes)	2 910 946	3 083 881	3 131 455	3 486 239	3 688 826	3 678 083	- 0,3 %	+26,35%
Chapitre 74 dotation	676 822	774 850	922 057	875 438	968 942	1 005 058	+3,7 %	+48.49%
Chapitre 75 produits gestion	100 246	110 145	261 088	489 966	105 786	60 845	- 42,5 %	-39,30%
Chapitre 77 produits exceptionnels	655 903	38 736	23 660	143 023	69 721	913	-98,69%	-99,86%

013 : Remboursement de l'assurance et de la CPAM, pour les agents en maladie

73 : La hausse des impôts payés par les Valdoyens est la conséquence de la hausse des frais de fonctionnement et des charges du personnel.

74 : L'évolution de 48% des dotations provient du fait que l'année 2020 est une année particulière à cause de la pandémie

75 : 3 logements sont vacants et un remboursement de l'assurance a été perçu pour le sinistre de la maison pour tous en 2024.

Concernant l'incendie de la Zaic du Bois d'Arsoit, il est dommage, alors que plus de 250 000€ ont déjà été reçus de l'assurance, cette somme n'ait pas été utilisée pour remplacer les équipements détruits... (véhicule de déneigement, chaises, etc.)

77 : Les ventes des 2 locaux rue Zola sont toujours en cours. Grâce à l'action déterminée de Monsieur le 1er adjoint, elles devraient se finaliser rapidement.



## Evolution du budget d'investissement de 2020 à 2025 :

BUDGET PRINCIPAL	CA 2020 (€)	CA 2021 (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CFU 2024 (€)	CFU 2025 (€)	Evolution 2024-2025	Evolution 2020-2025
Dépenses d'investissement Hors dette	175 356	498 908	51 251	149 484	227 886	305 854	+34,21 %	+74,44%
FC TVA	125 696	21 883	71 506	7 879	23 293	35 425	+52,08%	-71.82%
Subvention d'investissement	150 292	290 820	56 195	11 550	8 504	73 404	+763,18%	-51.16%
Autres recettes (TA) + 165 cautions	8 126	6 216	9 186	14 990	227 323	225 860	-0,64%	+2679.47%
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes au 1er janvier	10 519 705	9 502 555	8 106 319	7 501 078	6 895 934	6 286 070	-8,84%	-40,24%
Dettes 31 décembre	9 502 555	8 106 319	7 501 078	6 895 934	6 286 070	5 665 417	-9,87%	-40.38%

Globalement l'absence d'une véritable politique d'investissement a mis la commune en difficulté.

L'état des rues et des trottoirs est problématique dans de nombreux quartiers.

Cet état de fait explique la baisse de 70% du FCTVA.

Le FCTVA correspond au remboursement de TVA sur les travaux effectués l'année précédente.

La dette a évolué tel que prévu dans les tableaux d'amortissement des emprunts présentés lors du débat d'orientation en février 2020.



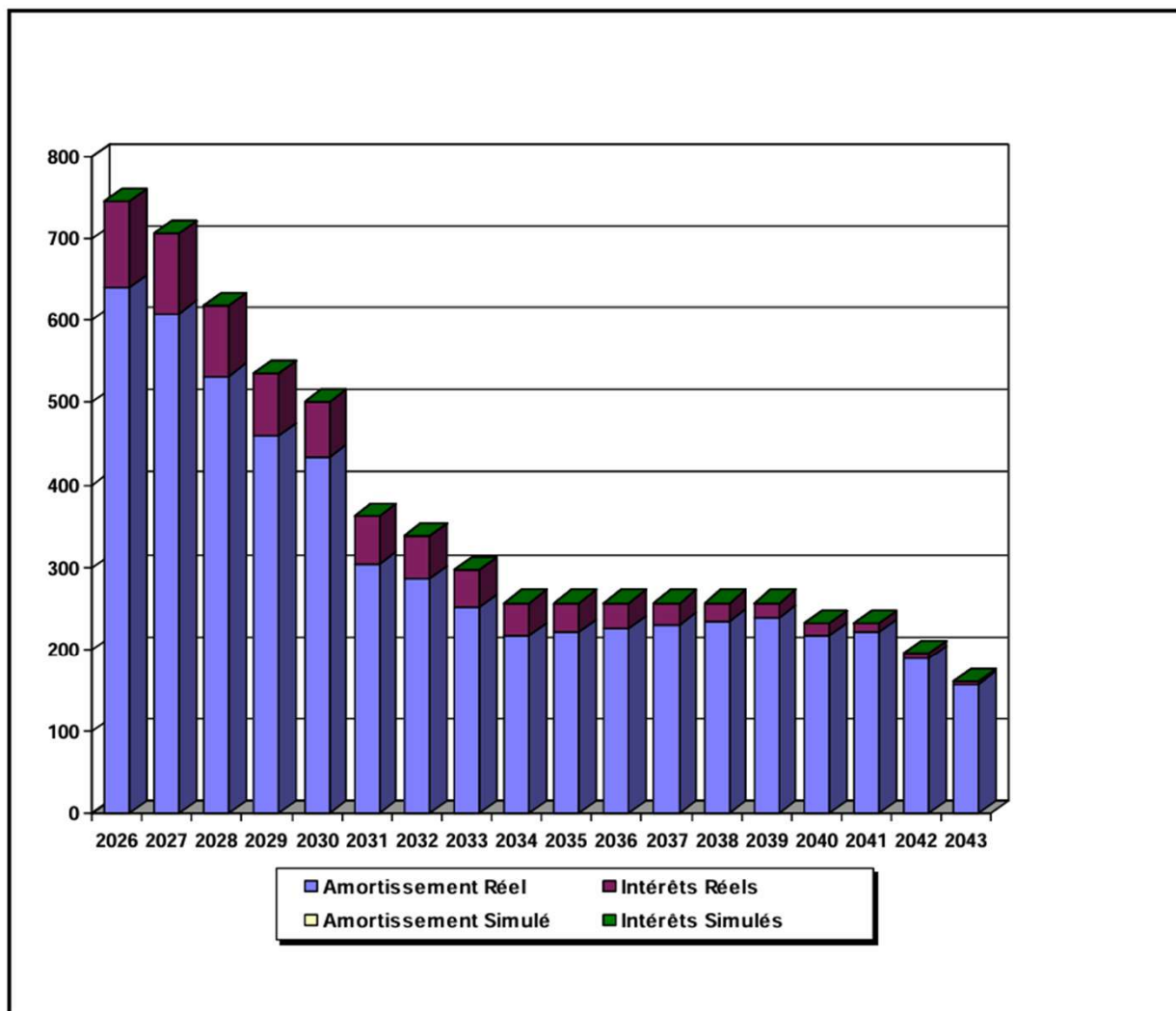
## ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2026	5 665 417.50	745 725.80	107 217.72	638 508.08	
2027	5 026 909.42	706 146.59	98 174.28	607 972.31	39 579.21
2028	4 418 937.06	618 002.03	86 076.88	531 925.15	88 144.56
2029	3 887 011.91	535 619.52	75 537.31	460 082.21	82 382.51
2030	3 426 929.67	500 204.90	66 265.04	433 939.86	35 414.62
2031	2 992 989.84	361 806.02	57 561.76	304 244.26	138 398.88
2032	2 688 745.58	338 501.10	51 522.23	286 978.87	23 304.92
2033	2 401 766.71	297 040.39	45 765.46	251 274.93	41 460.71
2034	2 150 491.78	257 378.00	40 174.80	217 203.20	39 662.39
2035	1 933 288.58	257 378.00	36 169.44	221 208.56	0.00
2036	1 712 080.02	257 378.00	32 085.52	225 292.48	0.00
2037	1 486 787.54	257 378.00	27 921.35	229 456.65	0.00
2038	1 257 330.89	257 378.00	23 675.35	233 702.65	0.00
2039	1 023 628.24	257 378.00	19 345.76	238 032.24	0.00
2040	785 596.00	232 265.13	14 980.50	217 284.63	25 112.87
2041	568 311.37	232 265.13	10 769.79	221 495.34	0.00
2042	346 816.03	195 581.10	6 582.60	188 998.50	36 684.03
2043	157 817.53	160 563.82	2 746.28	157 817.54	35 017.28





## COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



## CAF BRUTE et CAF NETTE

Pour rappel :

**Epargne Brute** = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement (hors recettes et dépenses exceptionnelles).

**Epargne Nette** = épargne Brute – le remboursement du capital des emprunts de l'année (chap. 16) + dépenses au compte 16449 + dépenses au compte 166 (refinancement dette).

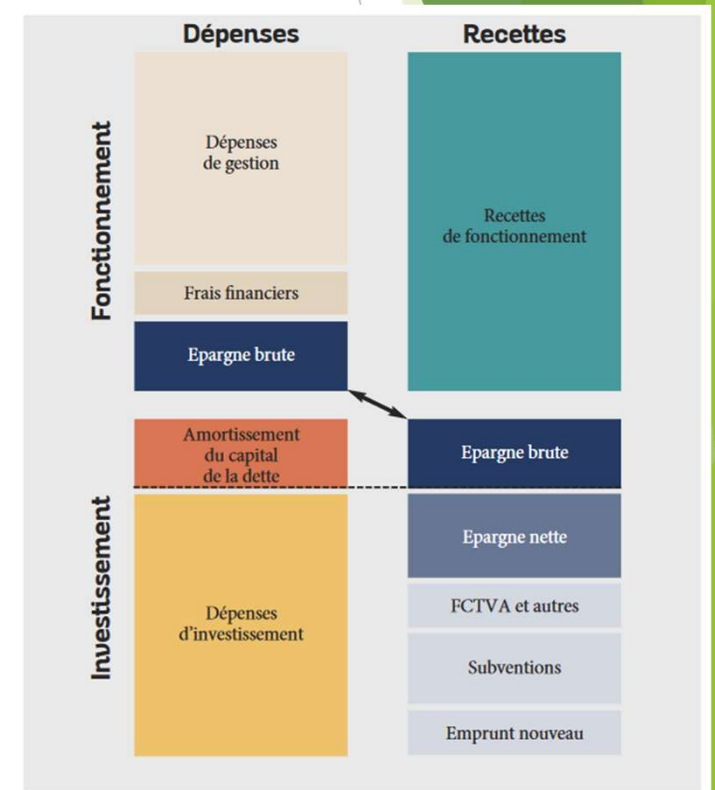
Concernant 2025 :

**Epargne Brute** = 5 387 985 (recette réelle) - 4 984 026 (dépense réelle)  
+ 0 (dépense exceptionnelle)  
- 0 (recette exceptionnelle) = + 403 959 €

**CAF Brute** = 403 959 €

**Epargne Nette** = 403 959 (épargne brute)  
- 620 653 (capital remboursé)  
+ 0 (refinancement dette) = - 216 694

La CAF nette s'élève ainsi à - 216 694 €



La CAF nette est négative de 216 000 euros.

Elle passe de +36 673 en 2024 à - 216 694 en 2025

L'année 2025 se termine par un résultat de clôture de 327 376 euros.

A titre de comparaison le résultat de clôture 2019 était de 519 256 euros

Cette différence aura un impact très important sur le budget 2026

Historique de la CAF nette de la commune :

- ▶ 2020 : - 136 148
- ▶ 2021 : - 187 092
- ▶ 2022 : - 103 090
- ▶ 2023 : + 55 356
- ▶ 2024 : + 36 673
- ▶ 2025 : - 216 694



## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE VALDOIE POUR 2026

Comme nous l'avons vu précédemment, la commune dégage en 2025 une capacité d'autofinancement nette négative de 216 000 euros

En conséquence le budget 2026, devra être établi en fonction de cette situation financière.

Dans un contexte de ressources contraintes et dans la mesure où nous ne souhaitons pas augmenter la pression fiscale sur les Valdoyennes et les Valdoyens, nous allons engager une politique de diminution des coûts.

Les premières mesures ont déjà été prises:

- ▶ suppression du poste de collaboratrice de cabinet
- ▶ Diminution du montant global des indemnités du maire et des adjoints.
- ▶ Réorganisation de certains services à la population (gestion des salles, du planigramme du gymnase etc..)
- ▶ Médiation avec le tribunal administratif, pour limiter les frais de procédures.

Ces actions ont pour but d'améliorer notre organisation administrative, tout en nous donnant une marge de manœuvre plus importante pour investir.



## Investir

Cette année 2026, sera une année de transition, mais il est important de mettre en place une trajectoire pour notre politique d'investissement pour les années futures.

Les principaux axes en seront :

- ▶ Entretien des rues et des trottoirs
- ▶ Renouvellement du matériel de travail de nos agents
- ▶ Accélérer la transition écologique (isolation, chauffage éclairage...)
- ▶ Reprendre la rénovation de la toiture de l'église
- ▶ création d'un service de police municipal (au plus tard en 2027)

mais il ne s'agit pas seulement d'investissement matériel.



Par l'engagement des élus, du personnel communal et des bénévoles de nos associations, nous souhaitons recréer ce lien social qui a été fragilisé.

Mais avec quels moyens ?

La mise en place de ces politiques va nécessiter de trouver des financements.

- ▶ recettes liées à la vente des bâtiments de l'ancienne crèche et de la Poste.
- ▶ remboursement du matériel et des murs suite à l'incendie de la ZAIC
- ▶ Obtenir du conseil départemental, un soutien pour nos travaux à hauteur de 280 000 euros suite à l'attribution de la subvention de l'Ephad des Rubans .
- ▶ Rechercher toutes les subventions possibles, pour cela nous avons mis en place un groupe de travail avec des spécialistes du sujet, pour lister toutes les possibilités (tant au niveau local, national qu'europpéen)



## Conclusion

- ▶ La situation globale de notre pays et la perspective d'une contraction durable des dotations de l'Etat, nous impose une attention budgétaire de tous les instants
- ▶ Il nous faut trouver le juste équilibre entre maîtrise des coûts et qualité des services proposés, tout ceci sans alourdir l'impôt de nos concitoyens.

